



Brumammo asbl

Rapport d'activités 2018

Mars 2019

Table des matières

1. Cadre général	4
2. Cadre politique et juridique	4
3. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale	5
3.1 Les invitations	5
3.2 La participation de la population	5
3.3 Les Unités de dépistage.....	6
3.4 ASBL Brumammo	6
4. Les résultats du programme en 2018.....	7
4.1 Les Unités de mammographie agréées	7
4.2 Les invitations	7
4.3 Le dispositif numérique	8
4.4 Les Mammotests.....	8
5. Les autres actions de Brumammo en 2018	13
5.1 Communication	13
5.2 Projets européen « My PeBS »	13
5.3 Dépistage du cancer colo-rectal.....	13
5.4 Recrutement	14
5.5 RGPD	14
6. Actions réalisées en 2018.....	14
7. Actions prévues en 2019	14

ANNEX(E) 1 : LISTE DES UNITES AGREES

ANNEX(E) 2 : LETTRE D'INVITATION

ANNEX(E) 3 : LETTRE DE RESULTAT

ANNEX(E) 4 : FICHE DE RETROINFORMATION AUX UNITES DE DEPISTAGE

ANNEX(E) 5 : ORGANIGRAMME

ANNEX(E) 6 : LISTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

ANNEX(E) 7 : TESTS DE QUALITE MEDICO-TECHNIQUE (T10)

ANNEX(E) 8 : HISTORIQUE DES UNITES

Résumé

Sur les 32 Unités de dépistage actives au 31 décembre 2018, 31 fonctionnent en numérique (28 DR¹, 3 CR²), 1 fonctionne en analogique.

Le nombre de femmes invitées en 2018 est de 57.995. 5.923 femmes Bruxelloises ont passé un Mammotest. Le taux de participation des femmes invitées est de 10,2%.

Le taux de rappel³ est de 9,5 %.. Le taux de troisièmes lectures est de 17,8 %. Le taux de premières lectures non confirmées est de 8,9 %.

Les délais de traitement des dossiers sont légèrement supérieurs à ceux de 2017. 90 % des premières lectures sont faites dans les 7 jours qui suivent la prise des clichés (80 % = 4 jours, 50 % = 1 jour). 90 % des deuxièmes lectures sont lues dans les 13 jours après la prise des clichés (80% = 9 jours, 50% = 6 jours).

Les résultats sont communiqués aux médecins référents par les Centres. Lorsqu'il s'agit d'un Mammotest positif, le médecin référent reçoit un courrier directement de Brumammo. Il est également contacté par téléphone. La femme est prévenue par courrier une semaine après son médecin référent.

¹ Digital Radiology (acquisition directe de l'image numérique)

² Computed Radiology (radiologie conventionnelle avec acquisition de l'image numérique via plaques au phosphore)

³ Proportion de femmes ayant un Mammotest (+) parmi celles qui ont passé un Mammotest

1. Cadre général

En Belgique, le dépistage du cancer du sein devient officiellement une priorité nationale en 2000. L'Etat fédéral met en place le cadre juridique et s'engage à financer les honoraires médicaux liés au dépistage. Les Entités fédérées se chargent d'organiser le programme via des Centres de coordination régionaux. Le programme suit les recommandations de «European Guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis». En Wallonie et à Bruxelles, la mammographie de dépistage est appelée «Mammotest». En Flandre, la mammographie de dépistage est appelée «Screeningsmammografie».

2. Cadre politique et juridique

Protocole d'accord du 25 octobre 2000 «visant une collaboration entre l'Etat fédéral et les Communautés en matière de dépistage de masse du cancer du sein par mammographie»: l'Etat fédéral s'engage à financer les honoraires médicaux et les Communautés se chargent d'organiser le dépistage selon des critères définis.

Arrêté royal du 23 mai 2001 : institue un numéro de nomenclature spécifique pour la mammographie de dépistage avec remboursement intégral par l'INAMI et principe du tiers-payant.

Avenant du 30 mai 2001 au protocole du 25 octobre 2000 : fixe les principes et conditions de mise en oeuvre du programme de dépistage par les Communautés.

Arrêté du 19 juillet 2001 du Collège réuni de la Commission communautaire : fixe les conditions d'agrément des Unités de dépistage du cancer du sein.

Protocole d'accord du 22 juin 2004 entre Commission Communautaire Commune et Communautés : désigne les centres de dépistage, définit les tâches de Brumammo, fixe les contributions financières des instances Communautaires.

Avenant du 13 juin 2005 au protocole du 25 octobre 2000 : prolonge le protocole de collaboration entre autorité fédérale et Communautés jusqu'au 31 décembre 2008.

Arrêté du 10 novembre 2005 du Collège réuni de la Commission communautaire : précise que les critères de qualité d'image et de dosimétrie sont également d'application pour l'agrément des unités disposant d'un appareil de mammographie numérique.

Arrêté Ministériel du 13 décembre 2005 : détermine les conditions d'utilisation de la mammographie numérique pour le dépistage du cancer du sein dans la région bilingue de Bruxelles Capitale.

Arrêté Ministériel du 3 septembre 2007 : désigne les experts habilités au contrôle des appareillages numériques en Région de Bruxelles-Capitale.

Circulaire Ministérielle du 27 mars 2009 : précise les conditions d'exercice des experts habilités par les Ministres de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale

Arrêté du 14 mai 2009 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune: précise les conditions d'agrément des unités de mammographie et du centre de coordination pour le dépistage du cancer du sein.

Protocole d'accord du 30 novembre 2009 (nl) entre Commission Communautaire Commune et Communautés: modifie les tâches des centres de dépistage à Bruxelles.

3. Dispositif en Région de Bruxelles Capitale

La Commission Communautaire Commune est chargée de la coordination du programme en Région de Bruxelles Capitale.

Le Centre bruxellois de Coordination pour le Dépistage du Cancer du Sein (« Brumammo ») assure la mise en oeuvre du programme en coordonnant les unités de dépistage (Annexe 1).

L'Observatoire de la Santé de Bruxelles-Capitale effectue annuellement une évaluation épidémiologique du programme.

Le fonctionnement du programme est financé sur une base annuelle par la Commission Communautaire française (100.000 €), la Commission communautaire commune (120.000 €), la Communauté flamande (50.000 €). Une convention supplémentaire (70.000 €) a été signée en 2017 pour un projet pilote de dépistage du cancer du côlon.

3.1 Les invitations

Les invitations à se présenter au dépistage (Annexe 2) sont envoyées aux femmes tous les deux ans, dès l'année civile où les femmes entrent dans leur 50^{ème} année jusqu'à l'année civile de leur 69^{ème} anniversaire. L'envoi se fait dans le mois de naissance, année paire si le jour de la naissance est un jour pair, année impaire dans le cas contraire. Un cycle complet d'invitations prend 2 ans. Les femmes qui ont passé un Mammotest sont réinvitées 23 mois après.

La BCSS⁴ transmet à l'administration de la Commission communautaire commune (Observatoire de la Santé de Bruxelles via le Centre Informatique de la Région Bruxelloise) les données de population issues du croisement des données des mutuelles avec celles du Registre National. L'Observatoire de la Santé met à la disposition de Brumammo les mises à jour. Ces données constituent le fichier d'invitation du programme. Les lettres d'invitation sont générées par un programme informatique à partir de ce fichier. La lettre d'invitation s'accompagne d'une liste des unités de mammographies agréées en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que d'un livret d'information sur le dépistage

3.2 La participation de la population

La population Bruxelloise compte 1.198.726 ⁵ habitants dont 10 % de femmes dans la tranche d'âge de 50 à 69 ans. Elles constituent la population cible, soit 121.011 ⁵. La population éligible est la partie de la population cible inscrite au système d'assurance obligatoire maladie invalidité (111.605 ⁶). Les femmes ayant eu une mastectomie bilatérale ne sont pas invitées. Les femmes avec un antécédent de cancer du sein (infiltrant ou in-situ) ne sont plus invitées pendant les 10 années qui suivent le diagnostic. La population invitée représente les femmes qui reçoivent une lettre d'invitation. Les femmes participantes sont les femmes effectuant un Mammotest.

⁵ Source : <https://bestat.statbel.fgov.be>- Chiffres de janvier 2018

⁶ Source : <http://atlas.aim-ima.be> – Estimation 2017

En Région Bruxelloise, environ 11 % de la population invitée participe au programme de dépistage organisé. En outre, 42 % des femmes de la même tranche d'âge ont procédé à un bilan sénologique au moins une fois sur une période de 2 années. On peut donc estimer qu'un total de 53 % de la population cible a effectué une démarche préventive sur 2 ans ⁷.

3.3 Les Unités de dépistage.

Les unités de mammographie qui souhaitent participer au programme doivent être agréées par la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (ou, pour les Universités, par les Communautés de tutelle). L'agrément est conditionné par

- un certificat de conformité des appareils d'imagerie selon les recommandations des experts du programme européen ;
- un contrôle technique semestriel ⁸ des installations par une firme habilitée. L'objectif de ce contrôle technique est de garantir la meilleure image possible tout en maintenant la dose d'irradiation la plus faible;
- la qualité des clichés, évaluée en fonction de critères phototechniques (compression, précision et contraste de l'image, absence d'artefacts pour les analogiques) et de positionnement ;
- la signature d'un protocole d'accord avec Brumammo.

Fin 2018, les Unités de mammographie agréées et opérationnelles en Région de Bruxelles-Capitale sont au nombre de 32 (Annexe 1).

3.4 ASBL Brumammo

Brumammo est une association sans but lucratif. Sont représentés à l'Assemblée Générale : les médecins généralistes de Bruxelles (via l'asbl Hippocrate), les gynécologues (via le GGOLFB et le VVOG), la Fondation Registre du Cancer, la Fondation contre le Cancer, le KCE, les radiologues, les représentants des Universités (ULB, UCL, VUB), les représentants des Cabinets de la CoCom compétents pour la santé.

Brumammo assure la mise en oeuvre du programme : invitations, traitement des 2^{ème} et 3^{ème} lectures, suivi des résultats des mammographies, gestion des données, surveillance de la qualité et des conditions d'agrément des unités de mammographie, suivi des indicateurs de processus et de performance.

La structure comprend un médecin coordinateur, une responsable administrative et financière, deux assistantes. Elle a recours à des ressources externes pour les services IT.

Brumammo est installée dans les locaux de Eebic⁹

⁷ Source : <http://atlas.aim-ima.be> - [Estimation 2016](#)

⁸ normes physiques pour le matériel numérique, normes physico-chimiques pour le matériel analogique

⁹ Erasmus european business and innovation center Allée de la Recherche 12, 1070 Bruxelles

4. Les résultats du programme en 2018

4.1 Les Unités de mammographie agréées

Fin 2018, les Unités de mammographie sont au nombre de 32 (Annexes 1). 4 Unités dépendent d'une université et relèvent pour leur agrément soit de la Communauté française (ULB, UCL), soit de la Communauté flamande (VUB). 28 unités relèvent pour leur agrément de la Commission communautaire commune.

1 Unité est analogique, 31 sont numériques (dont 3 CR² et 28 DR²).

Les unités et les lecteurs disposent sur le RIS d'un feed-back individualisé sur leurs principaux indicateurs d'activité (Annexe 4).

Les normes de qualité médico-radiologiques (qualité des clichés) sont vérifiées annuellement pour chaque Unité sur analyse de 10 clichés randomisés (Annexe 7).

4.2 Les invitations

Nous disposons d'un fichier d'environ 110.000 adresses mis à jour périodiquement sur base des fichiers de mutations transmis par la BCSS. En 2017, 57.995 femmes ont été invitées.

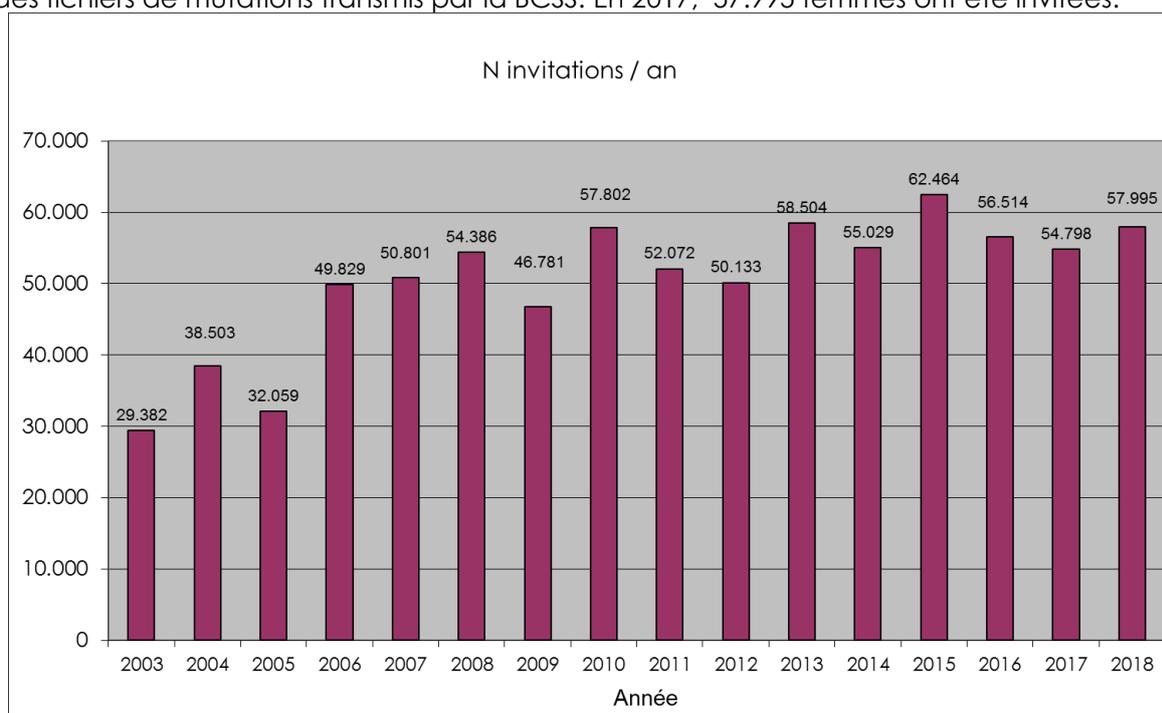


Figure 1: Variation annuelle du nombre d'invitations

Suivi des retours postaux¹⁰: 4,9 % des invitations ont fait l'objet d'un retour postal (déménagements : 2,7 % ; adresses incorrectes : 1,8 % ; autres : 0,3 %).

¹⁰ Sur tous les envois, soit 57.995

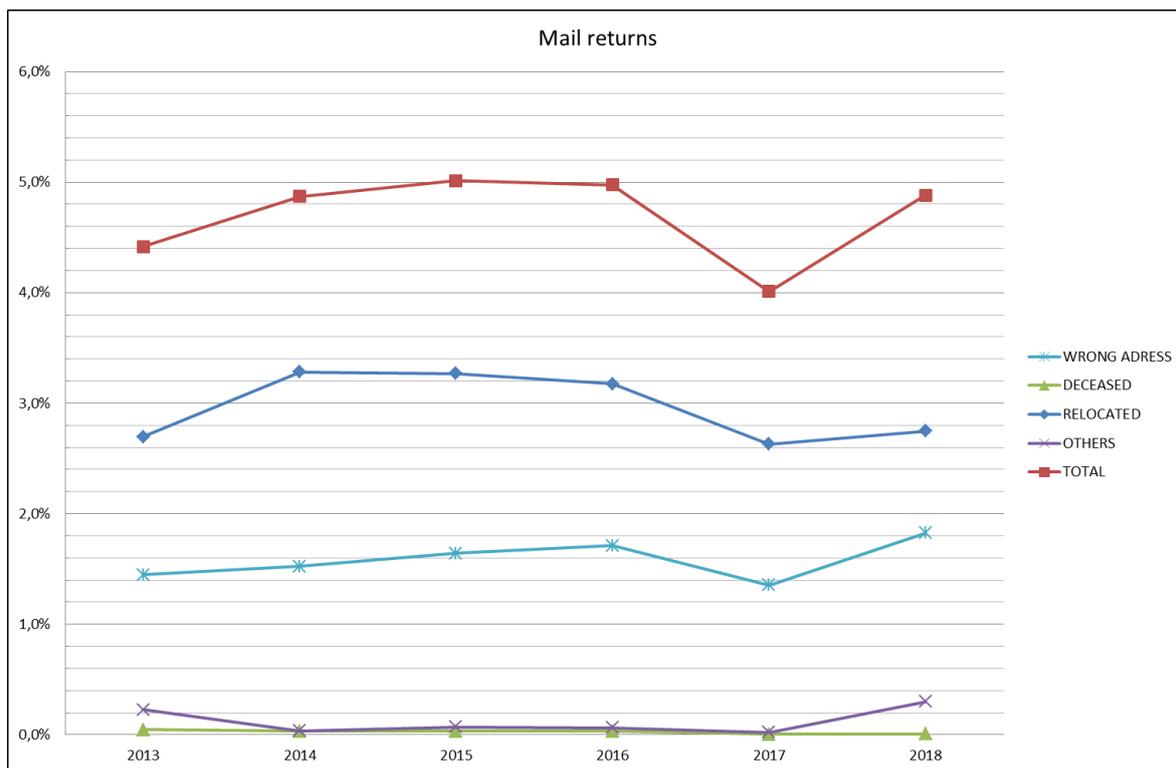


Figure 2: Taux de retours postaux

4.3 Le dispositif numérique

Les Unités de mammographie agréées sont connectées au PACS de Brumammo via une solution VPN sécurisée, sans redevance ni intermédiaire, indépendante des configurations informatiques des Unités. Le PACS assure l'archivage et permet la comparaison aux anciens clichés. Le RIS Brumammo est accessible on-line de manière sécurisée. Il permet aux unités de vérifier l'éligibilité des demandes de mammothest et de transmettre les données de protocole (encodage on-line, web-service). RIS et PACS sont intégrés. Les serveurs (RIS et PACS) sont hébergés dans les locaux sécurisés de notre partenaire informatique Eonix. Lors de la première lecture, le radiologue est averti automatiquement lorsqu'il existe des anciens clichés archivés dans le PACS Brumammo. Il peut consulter ces clichés on line (module CONNECT).

4.4 Les Mammothests

6.168 femmes ont eu recours au Mammothest dans les 30 Unités agréées. 5.923 (96,0 %) sont Bruxelloises, 160 (2,7 %) proviennent de la Région flamande, 85 (1,4 %) proviennent de la Région wallonne. Le taux de participation¹¹ des femmes Bruxelloises est de 10,2 %. Pour les 3 dernières années il est de 10,5 %.

¹¹ % de femmes invitées qui passent un Mammothest

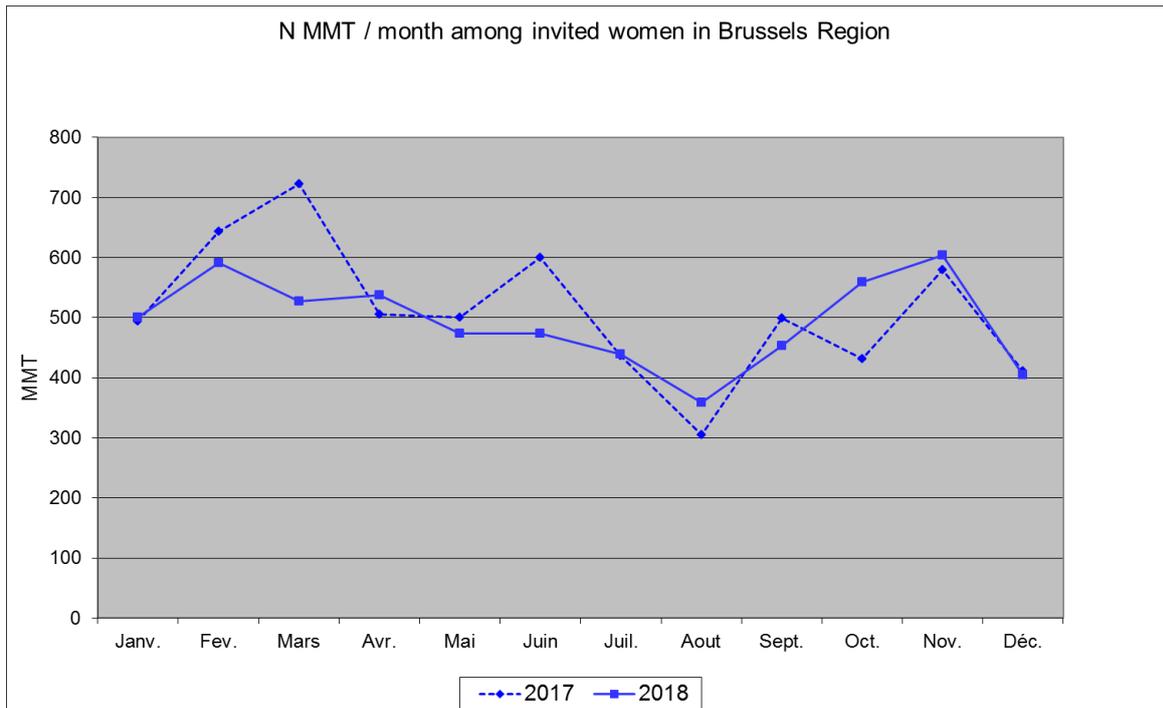


Figure 3: évolution mensuelle des MMT

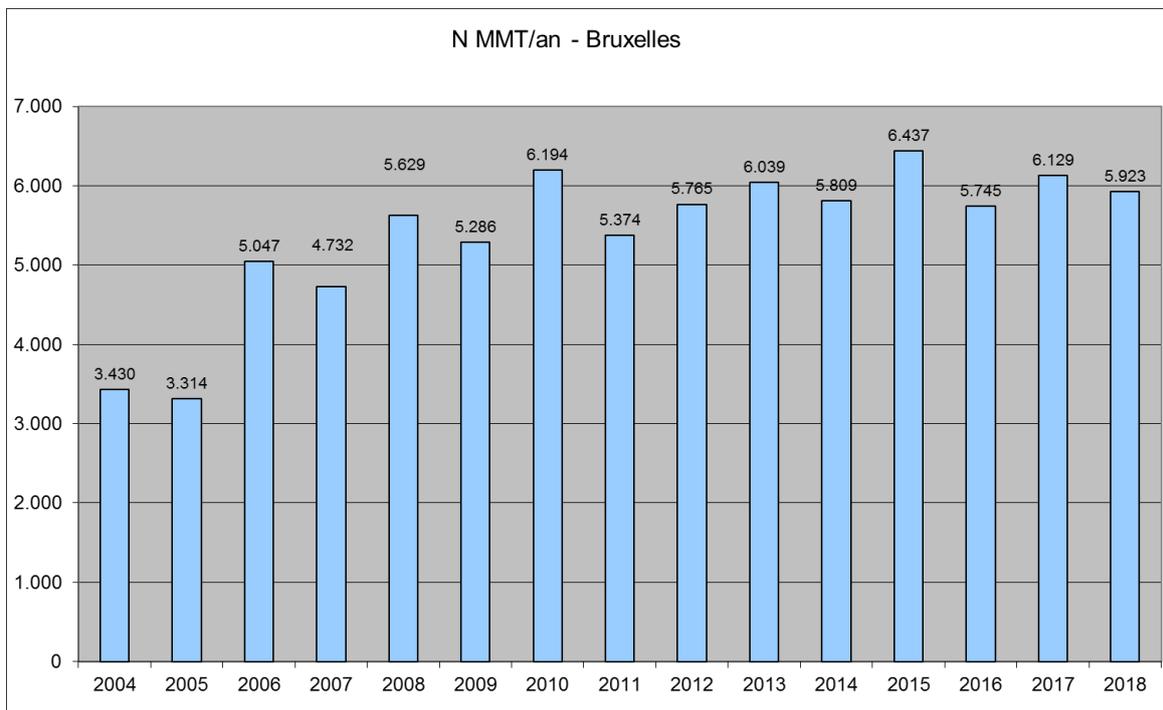


Figure 4 : évolution annuelle des MMT

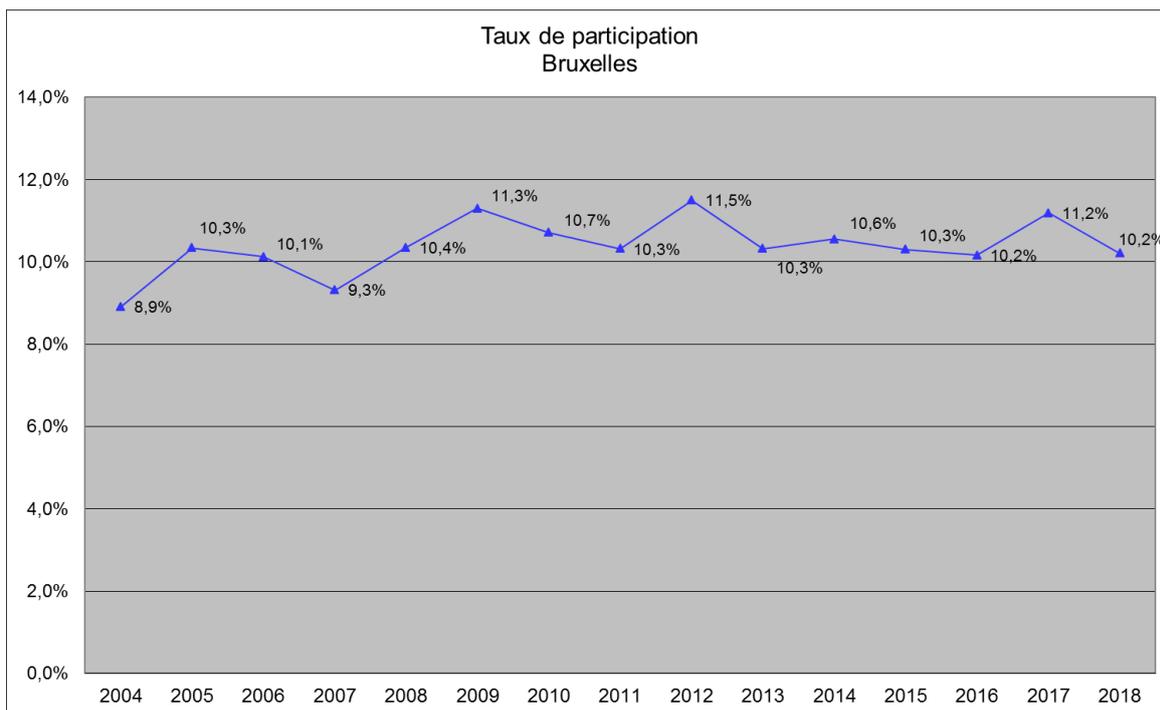


Figure 5: évolution annuelle du taux de participation

Voici quelques indicateurs qualitatifs de processus. Le taux de rappel¹² est de 9,5 % Le taux de troisièmes lectures est de 17,8 %.

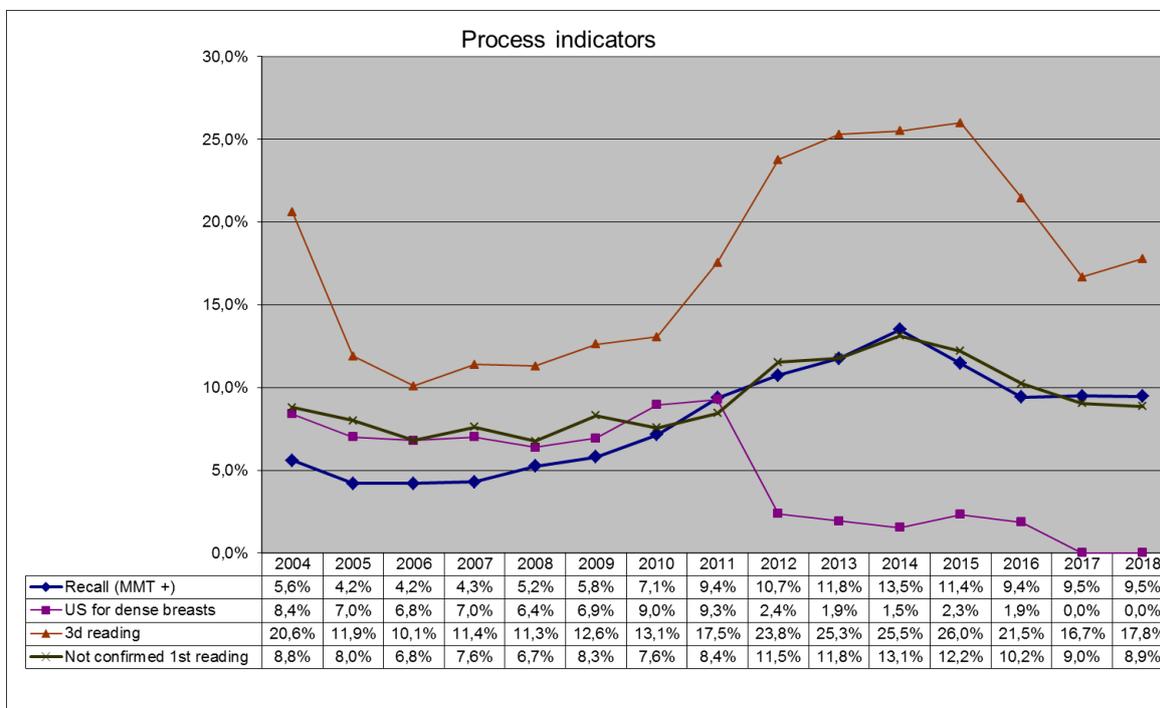


Figure 6 : évolution annuelle des indicateurs qualitatifs de processus – Taux

¹² % de Mammotests positifs parmi les Mammotests effectués

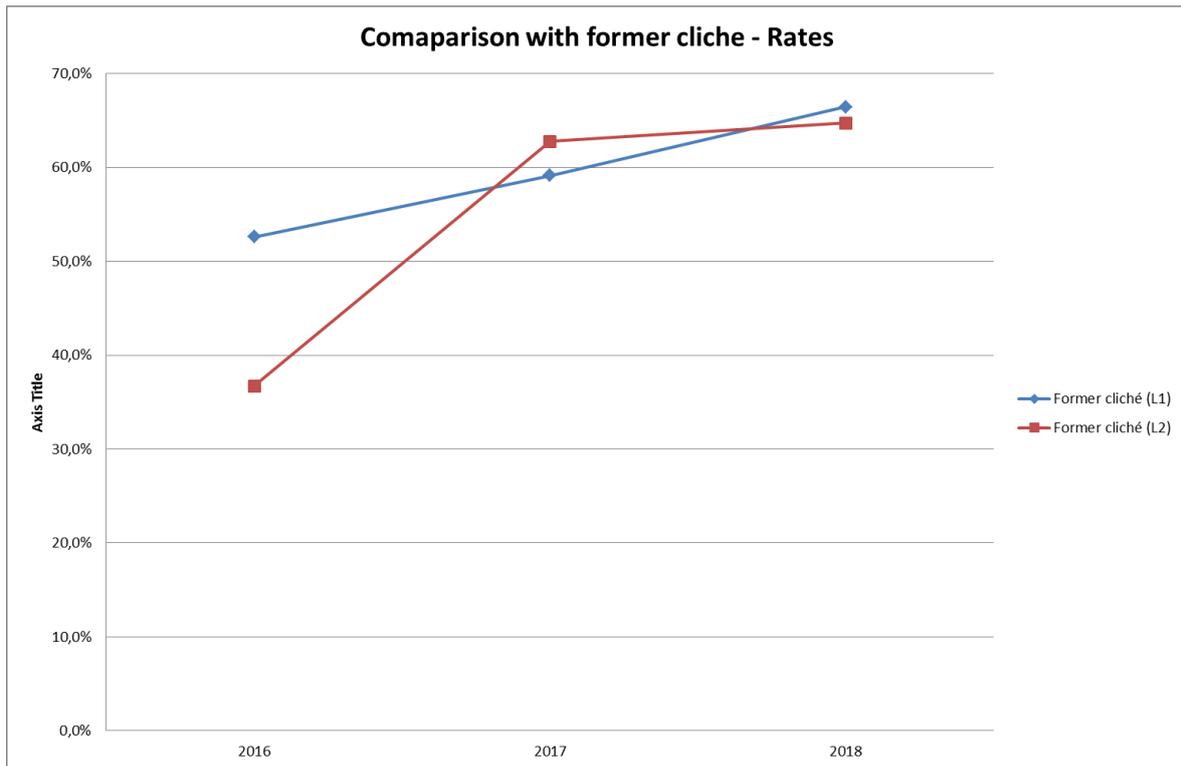


Figure 7 : taux de comparaisons avec les anciens clichés

90 % des deuxièmes lectures sont lues dans les 13 jours après la prise des clichés (80% =9 jours, 50% = 6 jours). Il faut au maximum 4 jours supplémentaires pour avoir une troisième lecture.

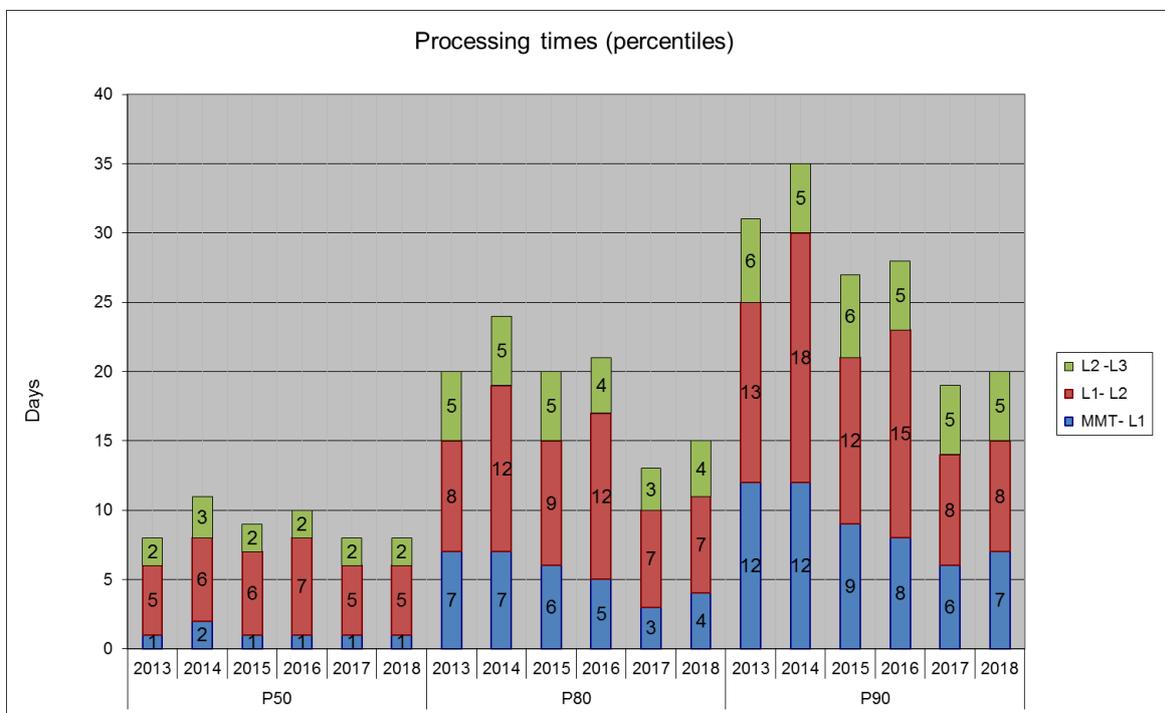


Figure 8 : délais de processing (L2)

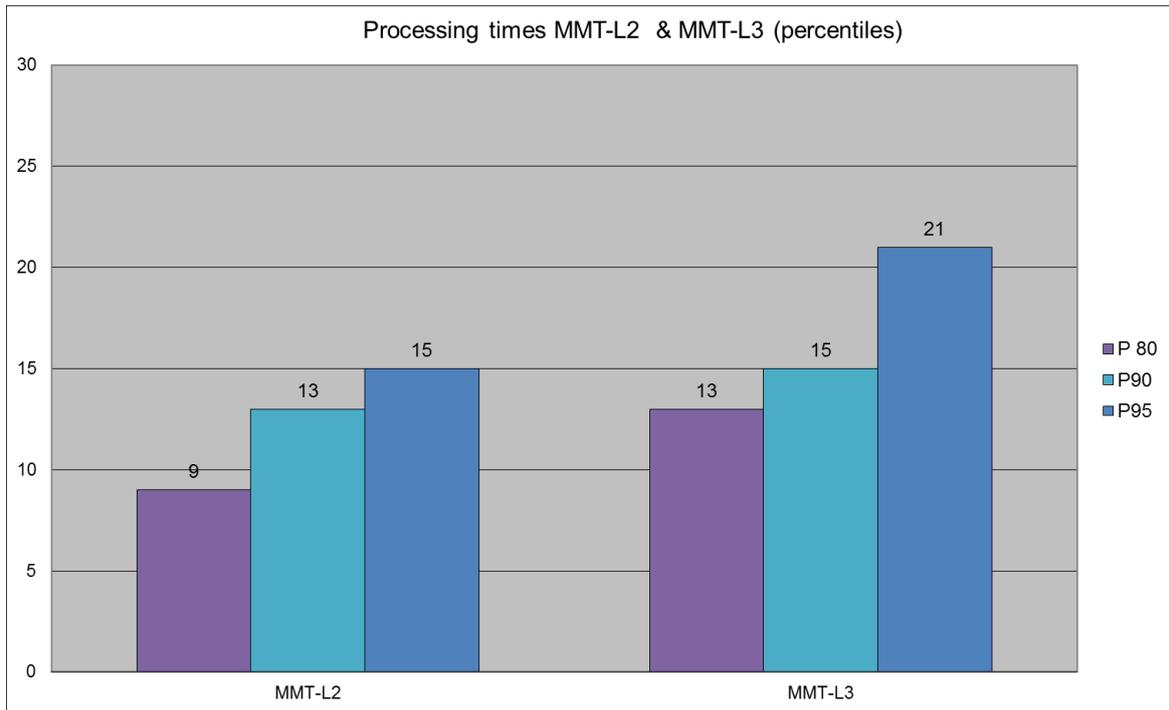


Figure 9 : délais de processing (L3)

5. Les autres actions de Brumammo en 2018

5.1 Communication

Le site Internet est actualisé périodiquement. En 2018, la moyenne journalière des visiteurs est de 95.

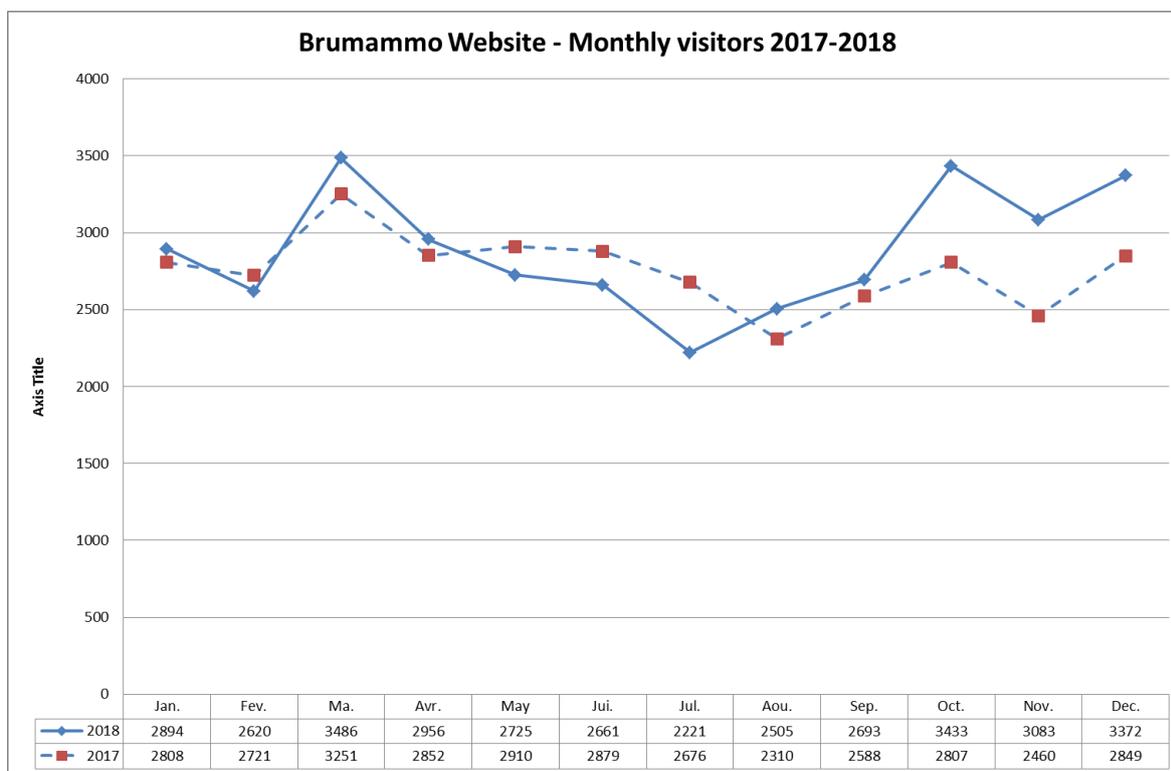


Figure 10 : nombre moyen de visiteurs/jour sur le site Web

5.2 Projets européen « My PeBS »

Depuis 2017, Brumammo est engagé dans l'essai clinique européen My PeBS. Ce projet vise à évaluer une stratégie de dépistage basée sur l'évaluation du risque individuel. Il est financé par la CE (Horizon 20-20). Il a été retardé et débutera en 2019. Brumammo coordonnera le projet pour la Région Bruxelloise. Le recrutement des femmes participantes (objectif en région Bruxelloise = 2.000) commencera en juin 2019 pour une durée de 2 ans. 7 Unités du réseau Brumammo ont exprimé leur intérêt pour être Centre Participant : UZ Brussel, Bordet, Chirec Delta, HIS Ixelles, CHU St Pierre Isala, CHU Brugmann, Cliniques Universitaires St Luc.

5.3 Dépistage du cancer colo-rectal

Un projet pilote a été développé sur base d'un partenariat avec l'Association des Pharmaciens de Bruxelles et le CCR. Il a démarré en octobre 2018. Voir rapport spécifique.

5.4 Recrutement

Suite au départ à la pension de Madame Vera Crommelijnk, Madame Inge Wauters a été recrutée et engagée le 26 avril comme assistante opérationnelle.

5.5 RGPD

Brumammo a contractualisé avec EONIX un service de DPO. Le chantier de mise en ordre vis-à-vis du RGPD a démarré avec un inventaire et un « gap analysis ». La Charte Vie Privée et l'inventaire des traitements de données sont en place. Le travail se poursuit. Le DPO fournira 2 fois/an un rapport sur la conformité au RGPD.

6. Actions réalisées en 2018

- a) Mise en place d'une L2 décentralisée; [IJB et UZ Brussel](#)
- b) Dépistage par stratification du risque : Projet MyPebs. [En cours](#)
- c) Croisement Registre du Cancer. [En cours](#)
- d) Déploiement du projet pilote de dépistage du cancer colorectal
- e) Possibilité pour les prestataires avec lien thérapeutique (médecins traitants, radiologues) de consultation des clichés via un lien sécurisé (CONNECT)
- f) Intégration dans le RIS d'un module de facturation aux mutuelles.
- g) DPO et mise en ordre GDPR [En cours](#)

7. Actions prévues en 2019

- a) Extension du projet pilote de dépistage du cancer colorectal
- b) Mise en place de « My PeBS »
- c) Nouveau contrat de services avec le Registre du Cancer
- d) Extension des missions de Brumammo. Changement des statuts.
- e) Recrutement d'un-e responsable administratif et financier en remplacement de Mme Joelle Probst, arrivée en fin de carrière.
- f) Mise en ordre RGPD

ANNEX(E) 1 : LISTE DES UNITES AGREES 2017– ERKENDE EENHEDEN 2017

CHU Saint-Pierre– Site César de Paepe Clinique du Sein – Centre Isala	Rue des Alexiens 11 – Bruxelles	1000
Institut Jules Bordet	Bld. de Waterloo 121 – Bruxelles	1000
Clinique St-Jean – Clinique du Sein	Bld. du Jardin Botanique 32 – Bruxelles	1000
Polyclinique du Lothier	Bld. Baudouin 27 – Bruxelles	1000
CHU Brugmann – Clinique du sein ATOSSA site Horta	Place Van Gehuchten 4 – Bruxelles	1020
CHIREC – Centre Médical Europe - Lambermont	Rue des Pensées 1 – Bruxelles	1030
CHU Brugmann - Clinique du sein ATOSSA site Brien	Rue du Foyer Schaerbeekois 36 – Bruxelles	1030
Centre Médical Meiser	Bld. Léopold III 5 – Bruxelles	1030
CHIREC – Clinique du Parc Léopold	Rue Froissart 38 – Bruxelles	1040
Cliniques de l'Europe – St-Michel	Rue de Linthout 150 – Bruxelles	1040
Hôpitaux IRIS Sud – Site du CH Etterbeek Ixelles	Rue J. Paquot 63 – Bruxelles	1050
Centre de Sénologie du Pesage	Av. du Pesage 58 – Bruxelles	1050
O+ Médicale	Rue H. Jaspar 113 – Bruxelles	1060
Hôpitaux IRIS Sud – Site du CH Bracops	Rue Dr. Huet 79 – Bruxelles	1070
CHIREC - Clinique Ste-Anne St-Remi	Bld. Graindor 66 – Bruxelles	1070
Centre Radiologique- Dr. Tréfois	Av. Lieutenant Liedel 14 – Bruxelles	1070
Imedia Erasme	Route de Lennik 501 – Bruxelles	1070
Cabinet de Radiologie du Dr. Bersou	Bld. Mettwie 37 bte 6 – Bruxelles	1080
CHIREC - Clinique de la Basilique	Rue Pangaert 37-47 – Bruxelles	1083
Universitair Ziekenhuis Brussel	Laarbeeklaan 101 – Bruxelles	1090
Centre de Stockel	Av. Hinnisdael 51 – Bruxelles	1150
Centre Médical du Chant d'Oiseau	Av. des Frères Legrain 85 – Bruxelles	1150
Centre de radiodiagnostic Médicis	Av. de Tervueren 236 – Bruxelles	1150
CHIREC - Delta – Clinique du sein	Bld. du Triomphe 201 – Bruxelles	1160
CHIREC – Clinique Edith Cavell	Rue E. Cavell 32 – Bruxelles	1180
Cliniques de l'Europe – Ste-Elisabeth	Av. de Fré 206 – Bruxelles	1180
Centre Privé de radiodiagnostic SPRL	Av. du Prince de Ligne 116 – Bruxelles	1180
Hôpitaux IRIS Sud – Site CH Molière Longchamp	Rue Marconi 142 – Bruxelles	1190
Centre HUBREZ – Dr Spiegel	Av. Maréchal Joffre 125 – Bruxelles	1190
Centre d'Imagerie Médicale du Sein	Av. Paul Hymans 55 bte 2 – Bruxelles	1200
Cliniques Universitaires Saint-Luc Imagerie de la femme	Av. Hippocrate 10 – Bruxelles	1200
Centre d'Imagerie Médicale du Sein Dr Carine Van De Merckt	Av. de Tervueren 126 - Bruxelles	1150



Lettre d'invitation au MAMMOTEST
Programme de dépistage du cancer du sein dans la Région de Bruxelles-Capitale

Uitnodigingsbrief voor de MAMMOTEST
Programma voor borstkankeropsporing in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest



Mammotest gratuit
gratis Mammotest
www.brumammo.be

COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR EFFECTUER UN MAMMOTEST GRATUIT ? VOIR VERSO

WAT MOET IK DOEN OM EEN GRATIS MAMMOTEST TE LATEN UITVOEREN ? ZIE VERSO



a.s.b.l. BRUMAMMO v.z.w.
Allée de la Recherche - 12 - Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
02/736 19 84 - E-mail info@brumammo.be - <http://www.brumammo.be>

Centre Bruxellois de Coordination pour le Dépistage du Cancer du Sein a.s.b.l.
Brussels Coördinatie Centrum voor Borstkankeropsporing v.z.w.

Madame,

Si vous avez entre 50 et 69 ans cette année, vous pouvez bénéficier d'une radiographie gratuite des seins appelée Mammotest. Le Mammotest augmente fortement les chances de détecter un cancer à ses débuts. Plus tôt un cancer est identifié, plus les chances de guérison sont élevées. Si vous n'avez pas effectué de Mammotest depuis 2 ans, nous vous invitons à le faire **maintenant**.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR EFFECTUER UN MAMMOTEST gratuit ?

1. Je prends **rendez-vous** pour un Mammotest dans l'un des Centres de Mammographie repris dans la liste jointe à cette lettre.
2. Lors de mon rendez-vous, je prends avec moi cette lettre d'invitation ou la prescription « Mammotest » faite par mon généraliste ou par mon gynécologue. Je prends également ma carte d'identité, 2 vignettes de ma mutualité ainsi que le nom et l'adresse de mon généraliste ou gynécologue et mes clichés précédents.
3. Les résultats du Mammotest seront envoyés chez mon généraliste ou mon gynécologue.
Si le Mammotest est positif, cela signifie qu'un examen de contrôle supplémentaire est nécessaire.

**Si vous êtes suivie pour un cancer du sein cette invitation ne vous concerne pas.
Parlez-en à votre médecin traitant.**

Dr Jean-Benoît Burrion,
Coordinateur Brumammo asbl

Dr Luc Baeyens,
Président Brumammo asbl

Geachte mevrouw,

Indien u tussen 50 en 69 jaar oud bent, dan kan u een gratis radiologisch borstonderzoek, 'Mammotest', laten uitvoeren. Dankzij de Mammotest kan kanker in een vroeg stadium worden opgespoord. Hoe vroeger men de kanker ontdekt, hoe meer kans u hebt op genezing. Indien u de voorbije 2 jaar geen Mammotest liet uitvoeren, dan nodigen wij u uit dit **nu** te doen.

WAT MOET IK DOEN OM EEN gratis MAMMOTEST TE LATEN UITVOEREN ?

1. Ik maak een **afspraak** voor een Mammotest met één van de mammografische diensten uit de lijst die bij deze brief is gevoegd.
2. Ik neem deze uitnodigingsbrief mee, of ik neem het voorschrift 'mammotest' van mijn huisarts of gynaecoloog mee. Ik neem ook mijn identiteitskaart mee, twee kleefstrookjes van mijn ziekenfonds, de naam en het adres van mijn huisarts of gynaecoloog en mijn voorgaande onderzoeken.
3. De resultaten van de Mammotest worden doorgestuurd naar mijn huisarts of gynaecoloog.
Als de Mammotest positief is, betekent dat een bijkomend onderzoek nodig is.

**Indien u behandeld wordt voor borstkanker, dan geldt deze uitnodiging niet voor u.
Spreek erover met uw behandelend geneesheer.**

Dr Jean-Benoît Burrion,
Coördinator Brumammo vzw

Dr Luc Baeyens,
Voorzitter Brumammo vzw

ANNEX(E) 3 : LETTRE DE RESULTAT


Centre Bruxellois de Coordination
pour le Dépistage du Cancer du Sein
Brussels Coördinatiecentrum
voor Borstkankeropsporing

Bruxelles, le 27/03/2017

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Votre patiente, Madame [REDACTED] née le [REDACTED] s'est présentée pour un mammotest le [REDACTED] dans le centre CHIREC - Europe Lambermont (n°25).

Le mammotest est négatif : il ne nécessite pas de mise au point complémentaire.

Veillez noter que chez les femmes ayant une densité mammaire élevée (C ou D), une échographie complémentaire améliore les performances du dépistage. La densité mammaire de votre patiente est : A.

Vous voudrez bien informer votre patiente du résultat de son mammotest.

Les clichés du mammotest sont archivés au centre qui a effectué la première lecture. En cas de visite ultérieure dans un autre centre, il est important que la patiente apporte les clichés de son dernier mammotest.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information utile. Nous vous prions de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, en l'expression de nos sentiments confraternels.

Dr. GRIVEGNEE ANDRE-ROBERT
Radiologue

a.s.b.l. BRUMAMMO v.z.w.
EEBIC - Allée de la Recherche, 12 - Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
Tél. 02/736.19.84 - Fax 02/742.21.33 - E-mail info@brumammo.be

ANNEX(E) 4 : FICHE DE RETROINFORMATION AUX UNITES DE DEPISTAGE ET AUX RADIOLOGUES

Centre X	Period value: 01/01 to 15/03		Yearly value	
	Centre	all_centres	Centre	all_centres
	2019	2019	2018	2018
N MMT	60	1230	269	6224
% L1 = (+)	20,00%	15,00%	16,00%	14,00%
% MMT = (+)	11,70%	10,10%	7,10%	9,60%
% L1 = Echo	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
% L3	13,30%	17,20%	17,50%	17,90%
% L1 ≠ L3	8,30%	8,50%	10,40%	8,80%
Avg L1-L2 delay (calendar days)	4,8	6,1	3	5,2
Perc. 90 MMT-L1 delay (calendar days)	14	7	11	6
Perc. 90 L1-L2 delay (calendar days)	7	10	6	9
Perc. 90 MMT-L2 delay (calendar days)	18	12	15	12

Dr Y	Period value: 01/01 to 15/03	Yearly value
	2019	2018
N MMT	44	146
% L1 = (+)	15,90%	13,70%
% MMT = (+)	13,60%	10,30%
% L1 = Echo	0,00%	0,00%
% L3	13,60%	13,70%
% L1 ≠ L3	2,30%	4,80%
Avg L1-L2 delay (calendar days)	3,7	4,3
Perc. 90 MMT-L1 delay (calendar days)	7	8
Perc. 90 L1-L2 delay (calendar days)	8	7
Perc. 90 MMT-L2 delay (calendar days)	12	12

ANNEX(E) 5 : ORGANIGRAMME 2018

Assemblée Générale

Dr Hubert Thierry, gynécologue représentant le « GGOLFB »
Dr Luc Baeyens Luc, gynécologue représentant le « VVOG », Président
Dr André Grivegnée
Dr Christophe Struyve, représentant nl de l'asbl Hippocrate
Dr Denis Bersou, radiologue indépendant
Mme Julie Francart, représentant de la Fondation Registre du Cancer
Dr Philippe Simon, représentant de l'ULB
Dr Latifa Fellah, représentante de l'UCL
Dr Jan Jonckheere, représentant de la VUB
Mr Laurent Fripiat , représentant du Cabinet du Ministre Gossuin
Mme Ethel Savelkoul, représentant du Cabinet du Ministre Vanhengel
Dr Didier Vander Steichel, représentant de la Fondation contre le Cancer
Dr Pascale Jonckeer, KCE

Conseil d'Administration

Président : Dr Luc Baeyens (VVOG)
Vice-président : Dr Denis Bersou

Dr Philippe Simon, représentant de l'ULB
Dr Latifa Fellah, représentante de l'UCL
Dr Jan Jonckheere, représentant de la VUB
Mme Julie Francart (Registre du cancer)
Dr Hubert Thierry (GGOLFB)
Dr André Grivegnée
Dr Christophe Struyve (Hippocrate)

Coordination - Direction Médicale

Dr Jean-Benoît Burrion

Administration - Finances

Me Joëlle Probst ; Me Patricia Senelle ; Me Inge Wauters

IT – Informatique

Eonix ; Intuitim

CA du 16 mars 2018

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du CA du 1 décembre 2017 - Décision (5')
2. Rapport activités 2017 – Décision (30 ')
3. Nouvelle Nomenclature INAMI pour le dépistage cancer du sein – Décision (20')
4. Actualité projet pilote dépistage cancer colon – Information (30')
5. Salaire Mme Joelle Probst – Décision (10')

8 membres sur 9 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint et le CA peut délibérer.

AG du 15 juin 2018

Ordre du jour:

1. Approbation du PV de l'AG du 16 juin 2017;
2. Présentation du rapport d'activités 2017 ;
http://www.brumammo.be/documents/docs/bmm_rapport_activites_2017.pdf
3. Approbation des comptes 2017, décharge aux administrateurs et au coordinateur ;
4. Approbation du budget 2018 ;
5. Admission, démission de membres ;
6. Nomination des administrateurs ;
7. Update MyPebs
8. Update projet pilote dépistage colorectal
9. Divers.

L'Assemblée Générale est ouverte à 12h30. Elle est présidée par le dr Luc Baeyens, Président du CA.

CA du 21 septembre 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA/AG du 15 juin 2018
2. Projet Dépistage Cancer Colon : état des lieux
3. Informations générales - Divers

7 membres sur 9 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint et le CA peut délibérer.

CA du 30 novembre 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 21 septembre 2018
2. Projet Dépistage Cancer Colon : état des lieux
3. Evolution de Brumammo : « BRUPREV »
4. Collaboration avec le Registre du Cancer : structuration

5. Divers

8 membres sur 9 sont présents ou représentés. Le quorum est atteint et le CA peut délibérer.
Procuration de André Grivegnée à Luc Baeyens

ANNEX(E) 7 : TESTS DE QUALITE MEDICO-TECHNIQUE (T10)

TABEL TEST 10 EN 30 2018										
N°	EENHEID	DATUM TEST	GESLAAGD	MISLUKT	REDEN		TEST 10 BIS	GESLAAGD	MISLUKT	VOLGENDE TEST
2	ST ANNA ST REMIGIUS	24/11/2018	12/10/2018							12/10/2019
3	BORDET	22/12/2018	3/10/2018							3/10/2019
4	IRISZiekenhuizen Zuid - Etterbeek- Elsene	22/06/2018	25/05/2018							25/05/2019
5	Radiologisch Centrum Dr Tréfois	11/05/2018	4/05/2018							4/05/2019
7	Radiologisch Centrum Dr Bersou	24/11/2018	12/10/2018							12/10/2019
8	IRIS Ziekenhuizen Zuid – Site Joseph. Bracops	22/06/2018	25/05/2018							25/05/2019
9	Kliniek Sint-Jan – Borst Kliniek	22/06/2018	1/06/2018							1/06/2019
10	Europa Ziekenhuizen – St-Michiel	8/11/2018	19/10/2018							19/10/2019
11	IRIS Ziekenhuizen Zuid – Molière	8/12/2018	19/10/2018							19/10/2019
15	CMCO	22/12/2018	14/12/2018							14/12/2019
20	Europa Ziekenhuizen – St-Elisabeth	27/04/2018	27/04/2018							27/04/2019
21	CHIREC –Kliniek Edith Cavell	11/05/2018	18/05/2018							18/05/2019
22	Stockel Centrum	22/06/2018	4/05/2018							4/05/2019
23	UMC Sint Pieter–Site César de Paepe – Borstkliniek	24/11/2018	12/10/2018							12/10/2019
25	CHIREC – Medisch Centrum Europa-Lambermont	27/04/2018	27/04/2018							27/04/2019
26	CHIREC –Kliniek Park Leopold	8/12/2018	12/10/2018							12/10/2019
28	Centrum voor Medische Beeldvorming van de Borst	11/05/2018	18/05/2018							18/05/2019
30	Radio-diagnostisch Privé Centrum BVBA	25/05/2018	25/05/2018							25/05/2019
31	CHIREC - Kliniek Basiliëk	8/12/2018	12/10/2018							12/10/2019
32	Centrum HUBREZ – Dr Spiegel	27/07/2018	19/10/2018							19/10/2019
33	UVC Brugmann - Borst Kliniek ATOSSA - Brien	22/06/2018	1/06/2018							1/06/2019
34	UVC Brugmann - Borst Kliniek ATOSSA - Horta	27/04/2018	27/04/2018							27/04/2019
35	CMBB DR VAN DE MERCKT	30/11/2018								t30 en cours
37	O + MEDICAL	1/06/2018		21/06/2018	cc pectoral: 12,5%			9/11/2018		9/11/2019
38	PESAGE	22/12/2018	14/12/2018							14/12/2019
41	MEISER	22/12/2018	14/12/2018							14/12/2018
44	CENTRE DE RADIODIGNOSTIC MEDICIS	8/06/2018		21/06/2018	MLO pect.+ pli: 70%			22/10/2018		22/10/2019
45	CENTRE DELTA	30/06/2018	16/01/2018							16/11/2019

ANNEX(E) 8 : HISTORIQUE DES UNITES

N°	UNITES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1	AZ VUB	N	N	N	N												
2	STE ANNE	A	A	A	A	A	N 8/10/10										
3	BORDET	N	N	N	N												
4	CHEI	N	N	N	N												
5	CENTRE RADIOLOGIQUE DU DR TREFOIS	N	N	N	N												
6	ERASME/IMEDIA		N	N	SORTI	non conforme	N13/02/09						3/06/2016 *				
7	BERSOU	A	A	A	A	A		n 21/10/11									
8	BRACOPS	N	N	N	N												
9	ST JEAN	A	A	A	N 9/09/08												
10	ST MICHEL	N	N	N	N												
11	MOLIERE	N	N	N	SORTI 6/10/2008	non conforme			27/08/2012								
12	HOPITAL Français REINE ELISABETH	N	N	N	SORTI	cessation activités											
13	UCL		A	A	SORTI 12/2008	non conforme	15/02/2010										
14	BRUSSELS MENOPAUSE CENTER	A	A	A	A	N 26/11/08	1/09/2010	cessation d'activité									
15	CHAMP D OISEAU																
16	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR BORREMANS	A	A	A	A	A	15/05/2010	cessation d'activité									
17	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR COSAERT		A	A	A	A	10/05/2010	cessation d'activité									
18	IMAGERIE MEDICALE DE BROQUEVILLE	N	N	N	N												
19	CENTRE PRIVE DE RADIOLOGIE DU DR LADURON	A	A	A	A	SORTI 03/2009	cessation activité										
20	CLINIQUE DE L EUROPE STE ELISABETH	N	N	N	N												
21	CHIREC/CAVELL	A	A	A	N 9/04/08												
22	CENTRE DE STOCKEL																
23	CHU / ST PIERRE SITE CESAER DE PAEPE ISALA	N	N	N	N												
25	CHIREC/LAMBERMONT	A	A	A	N 27/06/09												
26	CHIREC/PARC LEOPOLD	A	A	A	N 11/07/09												
27	POLYCLINIQUE DU LOTHIER		A	A	A	A		N10/08/2011									
28	CIMS PRIVE DU DOCTEUR REYGAERTS	A	A	A	A	A		N 26/08/11									
29	CPAS ST JOSSE	A	A	A	SORTI 20/02/2007	SORTI	cessation activié										
30	CENTRE PRIVE PRINCE DE LIGNE	A	A	A	A	A		N 5/09/12									
31	CENTRE BASILIQUE	A	A	A	N 29/04/09												
32	DR HUBERT	A	A	A	A	A											
33	BRUGMANN BRIEN					N 2/09/2009											
34	BRUGMANN HORTA						N 15/10/10										
35	CIMS DR VANDE MERCKT C.						12/04/2010			SORTI 30/10/13	non conforme				29/03/2018	N	
36	CIMS DR COLLET						11/06/2010	A	A	A	A	A		SORTI 30/04/2017			
37	O+ MEDICAL						7/07/2010	N	N	N	N	N					
38	PESAGE							N 23/05/11	N	N	N	N					
39	ODC								N								
40	CENTRE MEDICAL JEAN FONTAINE									1/05/2013							
41	CENTRE MEDICAL MEISER									17/07/2013	N	N	N	SORTI 30/04/2017			
42	POLYCLINIQUE SPECIALISEE D'HELMET									18/07/2013	N	N	N	N	N	N	
43	CENTRE ALPHA MEDICAL										N 9/01/14	N	N	SORTI 30/04/2017			
44	Centre de radiodiagnostic Médicis											N 4/06/14	N	SORTI 30/04/2017			
45	CHIREC -DELTA												N 15/09/2016	N	N	N	
														N 09/12/2017	N	N	
légende																	
A=analogique; N=numérique		en rouge = sortie d'activité				en vert = entrée en activité				en bleu = passage au numérique							
* 03/06/2016 transfert Erasme => Erasme / Imédia																	

